



VOS RÉF. -  
NOS RÉF. LEI-DI-CDI-MAR-SCET---2019-10149  
INTERLOCUTEUR veronique.lotte@rte-france.com  
TÉLÉPHONE 04.88.67.43.09  
E-MAIL veronique.lotte@rte-france.com

**DDTM 13**  
**15 Rue Copernic**  
**13200 ARLES**  
**A l'attention de Christophe LAGET et**  
**Jean Yves BEGUIER**

OBJET PLU arrêté Commune de MOURIES Marseille, 07/08/2019

Messieurs,

Vous nous informez par courriel en date du 31/07/2019 que la commune de MOURIES a arrêté, par délibération du Conseil Municipal, en date du 29/07/2019, son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'énergie électrique Haute Tension indice B ( $\geq 50\text{kV}$ ), existant.

Il serait judicieux, bien qu'aucun ouvrage HTB RTE ne traverse actuellement le territoire de cette commune, de stipuler au Titre I – Dispositions générales, « *les constructions et installations nécessaires au fonctionnement du Réseau Public de Transport d'Electricité, ainsi que les affouillements et les exhaussements qui leur sont liés, et que la hauteur spécifiée dans le règlement ne soit pas réglementée pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris* ».

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle ODONE-RAYBAUD  
Chef du service Concertation Environnement Tiers

*Copie : Mairie de MOURIES*